



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 mai 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 7 mai 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie de la lettre de M. Georges Rebelo Chikoti, Ministre des relations extérieures de la République d'Angola, datée du 5 mai 2012, relative aux conclusions de la neuvième session extraordinaire du Conseil des ministres de la CPLP, tenue le 5 mai 2012 à Lisbonne (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Ismael A. Gaspar **Martins**



**Annexe à la lettre du 7 mai 2012 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris en ma qualité de Président du Conseil des ministres de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) pour vous communiquer les conclusions de la neuvième session extraordinaire du Conseil, qui était consacrée à la situation en Guinée-Bissau et qui s'est tenue aujourd'hui même à Lisbonne. Je tiens à rappeler l'intérêt tout particulier que la Communauté accorde à cette situation dans la mesure où la Guinée-Bissau est l'un de ses membres et que, à ce titre, la CPLP se sent concernée par ce qui s'y passe et répète qu'elle est pleinement disposée à œuvrer au règlement de la crise, en étroite coopération avec l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), comme vous pourrez le constater à la lecture des conclusions ci-après.

La communauté internationale a, dès le départ, fermement condamné le coup d'État en Guinée-Bissau et demandé le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la poursuite du processus électoral, tout en réaffirmant le principe de la tolérance zéro, qui est formellement inscrit dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et d'autres documents de l'Organisation. Il importe de souligner que ce sont les pressions exercées au niveau international qui ont permis de faire libérer le Président par intérim, Raimundo Pereira, et le Premier Ministre, Carlos Gomes Jr.

Malgré les appels lancés par la communauté internationale en faveur du rétablissement de l'ordre, cela fait près d'un mois qu'une situation illégale et inconstitutionnelle règne dans le pays, ce qui est un affront flagrant et intolérable fait au peuple de Guinée-Bissau et à la communauté internationale.

Ne laissons pas la tolérance zéro n'être qu'un slogan et exigeons le rétablissement effectif de l'état de droit. Cela fait 14 ans que les coups d'État de l'armée se répètent en Guinée-Bissau et il est urgent de mettre un terme à cette pratique.

Compte tenu de la forte volatilité politique de la région, il convient de souligner à quel point il est important de parvenir à un règlement politique de la situation qui soit le plus rigoureux possible en ce qui concerne le rétablissement de l'ordre démocratique et constitutionnel dans le pays. À cet égard, la CPLP réaffirme être prête et déterminée à œuvrer à un tel règlement et exprime le souhait de renforcer ses rapports avec l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO et les États Membres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Les risques liés à une action unilatérale sont évidents à un moment où la Guinée-Bissau a besoin de l'appui de tous ceux qui, grâce à leur expérience, à leurs ressources et à leurs affinités culturelles, peuvent lui apporter une aide.

La Communauté vous demande donc de créer d'urgence un groupe de contact de crise, placé sous l'égide de l'ONU et composé de représentants de l'Union africaine, de la CEDEAO et de la CPLP, comme vous l'avez proposé dans votre dernier rapport sur la situation en Guinée-Bissau (voir S/2012/280, par. 25).

La communauté internationale doit veiller à traiter la situation en matière de sécurité en Guinée-Bissau et dans la sous-région comme un tout et elle doit lutter contre les facteurs de déstabilisation néfastes, comme le trafic de drogues, le trafic d'armes et les autres activités des groupes criminels organisés.

Je vous prie d'accorder la plus grande attention à la situation qui règne en Guinée-Bissau et à la nécessité de prendre des mesures pour empêcher que la crise humanitaire qui sévit dans le pays ne s'aggrave, en particulier avec l'apparition de mouvements de personnes déplacées et de réfugiés et les risques d'épidémies.

Le Ministre des relations extérieures  
de la République d'Angola,  
Président du Conseil des ministres  
de la Communauté des pays de langue portugaise  
(*Signé*) Georges **Rebello Pinto Chikoti**

---